

# voici comment effacer d'un coup la dette publique de la France

Créé le 29-05-2013 à 06h05 - Mis à jour le 03-06-2013 à 09h41



Une taxe de 17 % sur le patrimoine s'appliquant au-delà de 30 000 euros équivaut au montant de la dette. Cet ISF généralisé soulagerait la jeune génération d'un fardeau paralysant.

Mots-clés : PIB, Crise de la dette, Maastricht

	<b>PARTAGER</b>	<b>RÉAGIR</b> 26	<b>Abonnez-vous à Challenges</b>
--	-----------------	------------------	----------------------------------



Le déficit de l'Etat français s'est creusé de 2,9 milliards d'euros fin février sur un an, à 27,1 milliards, essentiellement en raison du contrecoup d'une recette exceptionnelle perçue en 2012, affirme mardi le ministère du Budget dans un communiqué. (c) Afp

Eliminer d'un seul coup notre dette publique: c'est possible! Et nécessaire, car cette dette va forcer à trop d'austérité, et les jeunes d'aujourd'hui passeront leur vie à la rembourser. En outre, une dette publique élevée conduit souvent les gouvernants à beaucoup trop taxer les facteurs de production, ce qui entrave l'innovation, l'investissement et la croissance. Ma proposition: créer une taxe de 17 % sur le capital des Français, qui permettra de supprimer notre endettement public en une seule fois. La France est très riche. Ne comparons pas le stock historique (la dette publique) au flux de revenus (le PIB), mais à l'actif complet des Français.

## SUR LE MÊME SUJET

- » Le curieux cadeau que veut faire Bruxelles aux pays vertueux
- » La France est-elle le prochain maillon faible de l'Europe ?

Or si l'Etat français est très endetté (95 % du PIB en 2014), les Français, ménages et entreprises, ont un actif net, après paiement de leurs dettes financières, très élevé (immobilier, foncier et placements financiers), de l'ordre de 680 % du PIB en 2011, selon l'Insee (*voir graphique*). Restructurons donc le patrimoine des Français en utilisant une partie de l'actif pour rembourser la dette publique. Dans ce patrimoine, ne touchons pas aux premiers 10 % du PIB, pour ne pas léser les plus pauvres. Cette taxe exceptionnelle que je suggère s'appliquerait, en une fois, à un taux de 17 % sur tout le patrimoine de chaque Français au-delà de 30 000 euros - bref, un ISF généralisé. Le produit de cette taxe, qui représente lui aussi 100 % du PIB, irait uniquement au remboursement de la dette publique.

Pour ne pas étrangler les gens riches en capital mais pauvres en revenus, comme les fameux retraités de l'île de Ré ou d'ailleurs, dont la maison a pris une valeur considérable, cette taxe serait payée, au choix, en espèces ou en part de propriété. Un retraité pourrait ne rien payer en liquide toute sa vie, mais choisir que l'Etat devienne immédiatement copropriétaire de sa maison à hauteur de 17 %. A la prochaine mutation de la maison - vente, héritage -, l'Etat récupérerait son argent.

Peut-on considérer cette mesure comme une expropriation? Non, car il y aurait extinction de la dette publique et beaucoup moins d'impôts futurs. En fait, c'est une taxe libérale (et libératrice) à la Maurice Allais. Cette opération est, en moyenne, neutre sur le patrimoine des ménages: moins de patrimoine aujourd'hui contre moins de dette publique. Le seul obstacle est politique, car cette opération est fortement redistributive. Elle ponctionne la richesse des retraités inactifs et bénéficie massivement aux actifs et aux jeunes. Elle est de gauche. Mais comme les retraités votent déjà massivement à droite et comme François Hollande a fait de la jeunesse sa promesse cardinale, espérons et rêvons-en.

**Jacques Delpla**